



Délibération n° 2020-02-29-06
Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Syndical du 29 février 2020

Objet : Avenant n°2 à la convention de mandat 2019 SIEG / SEMELEC 63

Rapporteur : Bernard VEISSIERE

Date de convocation : 20 février 2020

Nombre de délégués :

En exercice : 142
Présents : 75
Pouvoir : 7
Votants : 82

Pour : 79
Contre : 0
Blanc : 2
Nul : 1

L'an deux-mille-vingt, le vingt-neuf février, à dix-heures trente minutes en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 par renvoi du L.5211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), le comité syndical du Syndicat Intercommunal d'Electricité et de Gaz du Puy-de-Dôme, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au Studio 120 à Cournon d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Bernard VEISSIERE, Président.

Etaient présents les délégués suivants :

Titulaires :

Gilles MAS – Daniel GORCE – Michel NORE – Frédéric POYET – Sébastien BOROWSKI – Jean-Louis HOSTALIER – Jean-Michel VARGAS – Bernard VEISSIERE – Cédric SIMON – Jean-Pierre SAUVANT – Emmanuel PINTE – René BOURBON – Gérard LAFONTAINE – Jean-Pierre CHASSANG – Alain HAUTIER – Denis FOURNIAT – Pascal CAILLET – Josette CHAPUZET – Michel BOYER – Sébastien GOUTTEBEL – Annie TALLARD – Gérard CHANSARD – Serge BRIOT – Noël MESTRE – Jean-Claude SAUVAT – Alain GUILHEN – Antonio MARQUES – Jean-Pierre PEYRIN – Gérard ROUX – Eric BRUGIERE – Jacky BOUKHALFA – Philippe DUDYSK – Marcel BARGEON – Daniel QUENIN – René HERAUT – Marc-Antoine DEVERNOIX – Claude LAURENCON – Richard VEGA – Max CLERMONT – Gérard HILAIRE – Laurent BEGON – Jean-Paul CHANAL – Anthony LEROY – Jean-Paul POUZADOUX – André GAUTHIER – René GUELON – Marc DELPOSEN – Stéphane DUBOS – Pierre METZGER – Marie-Christine BELOUIN – Florent BERNARD – Monique BONNET – Marie-Claude CAMINADA – Francis CHATELLIN – Alain CLUZEL – Jean-Pierre FASSIER – Daniel FERRAGU – Françoise GATTO – Henri JAVION (à partir du point 1) – Claudine KHATCHADOURIAN TECER – Chantal LAVAL – Jean-Yves MANIEL – Roch MENES – Françoise NOUHEN – Bruno PONTRUCHER – Christine TORRESAN LACROIX – Bernard VILLEBRUN – René VINZIO

Suppléants ayant pouvoir :

Michel PAQUET – André DALMAS – Suzanne MACHANEK – Christian GUENOLE – Jean-Luc GUILLOT – Evelyne BRUN – Jean-Marc MIGUET



Pouvoirs :

Alain PAULET à Antonio MARQUES – Christian FERRET à Marcel BARGEON – Pascal DECOTTE à Jean-Pierre FASSIER – Christian MELIS à Bernard VEISSIERE – Jocelyne CHALUS à Monique BONNET – André FERRI à Chantal LAVAL – Michel PROSLIER à Françoise GATTO – Jean-Louis HOSTALIER à Sébastien BOROWSKI (à partir du point 8)

Avenant n°2 à la convention de mandat 2019

SIEG / SEMELEC 63

Conclue le 8 décembre 2018

Le Président donne lecture du projet d'avenant à la convention de mandat 2019 conclue le 8 décembre 2018 entre le SIEG du Puy-de-Dôme, entité adjudicatrice, et SEMELEC 63, entreprise liée au Syndicat, au sens des articles L. 2511-7 et L2511-8 du Code de la commande publique.

Cet avenant prévoit la modification de l'article 2.1.2 – Programmes et enveloppe financière prévisionnelle, telle que résumée ci-dessous :

Programme	Montant de la convention initiale 2019 et avenant n°1	Montant suite à Avenant n°2	Montant de l'Avenant n° 2	Variation
ER - Electrification Rurale	15 090 000 €	15 380 000 €	+ 290 000 €	+ 1,92%
EP - Eclairage Public	12 000 000 €	12 510 000 €	+ 510 000 €	+ 4,25%
ENTEP - Entretien Eclairage Public	4 500 000 €	4 600 000 €	+ 100 000 €	+ 2,22%
IRVE – Travaux Investissement	500 000 €	310 000 €	-190 000 €	-37,25%
IRVE – Maintenance & Exploitation	10 000 €	0 €	-10 000 €	- 100,00%
Montant total	32 100 000 €	32 800 000 €	+ 700 000 €	+ 2,18%

Le Président propose à l'assemblée :

- De valider le projet d'avenant à la convention de mandat 2019 qui leur a été remis et figure en annexe de cette délibération,
- D'autoriser le Président du SIEG à signer cet avenant.



Le comité syndical, vu l'exposé des motifs, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, après en avoir délibéré, décide

- d'approuver l'avenant à la convention de mandat 2019
- D'autoriser le Président à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme :
Le Président,
Bernard VEISSIERE




Publié et certifié exécutoire par Monsieur Bernard VEISSIERE, Président, compte tenu de la transmission en préfecture le 02 mars 2020 et de la publication le 02 mars 2020.